

## 12 / RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre deux mil quinze à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

F. de BRUNVILLE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, M. HELAINE, C. MARIE, R. LEFEBVRE, J. RIVIERE, S. DUVIVIER

### Absents excusés :

B. FOUSSE, A. FOUSSE, L-M GRELLIER

Secrétaire de séance : Mme Sindy DUVIVER

### ~~I) ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27 AOUT 2015~~

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et le registre est signé.

### II) CHOIX DU LOCATAIRE POUR LE LOGEMENT SIS 7 LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal trois dossiers de candidats pour la location du logement sis 7 la Mairie :

- Monsieur Bleureau Robert,
- Monsieur Renard Sébastien
- Monsieur Sévin Valentin

Après étude des pièces jointes aux dossiers, le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour attribuer le logement à Monsieur Sévin Valentin pour un loyer mensuel de 420€ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### III) DECISION MODIFICATIVE 2

Après la signature du devis de la société Atecom.pro pour les travaux de voirie Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits n'avaient pas été prévus lors du vote du budget primitif et qu'il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits de l'article 2151 (réseaux de voirie) à l'article 203 (frais d'études) d'un montant de 2531€ en vue de mandater la facture à venir. Les membres du conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

### IV) QUESTIONS DIVERSES

- **URBANISME : demande de permis de construire**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal une demande de permis de construire déposée en mairie par Monsieur Matthieu BOURDON enregistrée sous le n° PC 050 261 15 W 002. Cette demande a pour objet la construction d'un garage d'une surface de 72m<sup>2</sup> indépendant à la maison d'habitation située sur la même parcelle cadastrée AI 51.

Considérant l'article L 111-1.2 du code de l'urbanisme, Le Conseil Municipal de la commune de Lamberville après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants émet un avis favorable à la construction d'un garage 15 le Breuil 50160 Lamberville pour les motifs suivants :

Les besoins de la famille évoluent (couple avec deux enfants),

Eviter une diminution de la population,

L'espace où est situé ce projet est l'un des plus urbanisé de la commune,

La construction ne porte pas atteinte aux paysages,

Ce projet ne porte pas atteinte à l'activité agricole.

- **Travaux logement 4 Le Breuil**

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que le sol de la salle du logement 4 le Breuil occupé par M. Queniez et Mme Lejolivet est abîmé.

Deux devis ont été proposés par la société Dudouit :

- Dépose du revêtement existant et fourniture et pose de lames PVC pour un montant de 1692.65€ TTC
- Dépose du revêtement existant et fourniture et pose de PVC en lés pour un montant de 1494.59€ TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la pose de lames en PVC.

- **Agenda d'accessibilité programmée**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'agenda d'accessibilité programmé pour la mise en conformité de l'accessibilité de l'Eglise de Lamberville pour un coût total de 13 590€ soit :

Année 2016 : 5 500€

Année 2017 : 4 370€

Année 2018 : 3 720€

Ce coût comprend les travaux de cheminements, le repérage de l'entrée principale, la reprise du seuil et du ressaut de l'entrée, l'éclairage intérieur, la reprise des sols intérieurs, l'aménagement de places réservées.....

Le conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité cet agenda de réalisation des travaux et autorise Monsieur le maire à déposer un dossier AD'ap (cerfa 15246\*01).

- **Syndicat d'eau Caumont l'Eventé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Loyant, Directeur des Services Techniques de Saint-Lô Agglo, a adressé un mail en date du 21/09/2015 concernant la modification des statuts du syndicat d'eau de Caumont l'Eventé pour l'acceptation de l'adhésion de St Lô Agglo. Suite à cette adhésion, deux élus de la commune doivent être choisis pour le 05 octobre 2015 afin qu'ils soient désignés par Saint Lô Agglo pour siéger au syndicat. Le choix du Conseil Municipal porte sur :

-Monsieur de BRUNVILLE François

-Monsieur FOUÏE Bernard

- **Suppression possible des CCAS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail reçu du percepteur informant de la suppression possible des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants sur seule délibération du conseil Municipal (Loi n° 2015-991 publiée au JO du 08/08/15).

La séance est levée à 22h05

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les Conseillers,